
Département Géographie, Aménagement et Environnement

SESSION 1 : Mai 2012
Examen : CC & ET

Code U.E. : GE0323X

Intitulé : Géopolitique de l'Afrique subsaharienne

Durée de l'Epreuve : 2 heures

Les documents ne sont pas autorisés.

Sujet : L'étudiant traitera au choix un des deux sujets suivants :

Sujet 1 : Dissertation

Développez et discutez à partir d'exemples choisis à votre gré cette remarque de Vincent Hugué en 2012 « *La Françafrique est peut-être morte mais son cadavre bouge encore* ».

Sujet 2 : Commentaire de document

Faites le commentaire du document joint intitulé « *Ce que prévoit l'accord de défense* » publié dans le quotidien ivoirien « *Fraternité matin* » le 19 février 2003.

Les remarques et questions ci-dessous précédant le document ne sont là que pour vous aider, compte tenu de la courte durée de l'épreuve. Vous pouvez tout à fait, si vous vous sentez plus à l'aise, organiser votre commentaire comme vous l'entendez.

Attention, **seul le texte** « *Ce que prévoit l'accord de défense* » est à commenter.

Remarque 1 : L'intitulé du texte de l'accord publié dans le Journal Officiel¹ Spécial N°46 du lundi 21 août 1961 est :

« **ACCORD DE DEFENSE**

Annexes a la loi n° 61-248 du 5 août 1961 autorisant l'approbation de l'accord de défense conclu le 24 avril 1961 entre les gouvernements de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey, de la République française et de la République du Niger »

Remarque 2 : Extrait du JO Spécial N°46 :

Loi n° 61-248 du 5 août 1961, autorisant la ratification du traité de coopération et des accords de coopération conclus le 24 avril 1961 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République française.

L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont

La teneur suit :

Article premier. — Sont approuvés le traité et les accords conclus entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République française, dont le texte est annexé à la présente loi :

1° Le traité de coopération conclu le 24 avril 1961 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République française ;

2° Les accords de coopération conclus le 24 avril 1961 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République française ;

3° L'accord de défense conclu le 24 avril 1961 entre les gouvernements de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey, de la République française et de la République du Niger.

Art. 2. — Le Président de la République est autorisé à ratifier le traité et les accords visés à l'article premier ci-dessus.

Art. 3. — La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 5 août 1961.

¹ Journal Officiel de Côte d'Ivoire

Questions pour guider...

- Quand le texte officiel a-t-il été signé ? Quand a-t-il été applicable ? Comment expliquer une publication² en février 2003 dans un quotidien national ivoirien ?
- Quels sont les points forts de la partie « militaire » de l'accord ? Comment expliquer le contenu ? Qu'implique-t-il ? Quel élément permet de dire que l'accord n'est pas publié complètement ? A votre avis, que peut contenir cet élément non publié ? (argumentez en fonction de ce que vous savez par ailleurs).
- Quels sont les points forts des annexes I, des annexes II. Comment expliquer qu'elles aient été tenues « discrètes », voire « secrètes » si longtemps ? Pourquoi sortent-elles en février 2003 en Côte d'Ivoire ?
- Qu'impliquent ces annexes en matière de relations entre la France et les pays concernés ? Dans le cas du Niger, pays signataire, qu'est-ce que cela implique en particulier ? Développez.
- En quoi est-ce que cela a joué sur les choix énergétiques de la France ?
- En quoi cet accord est-il particulièrement emblématique des relations entre la France et ses anciennes colonies ?
- Quelle est la position officielle de la France vis-à-vis de ces accords actuellement ? À votre avis, logiquement, qu'en est-il de l'accord de défense France-Côte d'Ivoire en avril 2012 ? (réfléchissez compte tenu des questions posées au début, et faites une réponse argumentée en fonction de ce que vous savez par ailleurs).

² Rappel : publier = rendre public